

Financement, simplifications... les propositions des branches

La plupart des branches estiment qu'elles peuvent accroître leurs effectifs en alternance mais pointent un certain nombre de freins ou de conditions préalables.

Chimie : réorienter la taxe d'apprentissage

La chimie a signé au début du mois (avec la CFDT, la CGC et la CFTC) un accord sur l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle, qui prévoit notamment « de développer l'apprentissage à tous les niveaux, du CAP à bac +5, en sorte de doubler le nombre d'apprentis sur une période de cinq ans ». La branche en compte peu : 1.500 (et environ autant de contrats de professionnalisation) pour environ 200.000 salariés. « Il faut davantage considérer la taxe d'apprentissage comme un investissement plutôt que comme un impôt. Réservez-la aux formations utiles pour le secteur plutôt qu'aux écoles dont on est issu ou proches de chez soi », demande Éthier d'Avout, directeur des affaires sociales de l'Union des industries chimiques. L'accord prévoit aussi que la branche conserve 5 % du produit de la taxe pour financer des opérations de communication autour de l'apprentissage.

Banque : ne pas augmenter le quota d'apprentis

Actuellement, 7.000 jeunes en poste dans les banques sont en alternance (cela représente environ 5.000 signatures par an, les contrats durant plus d'un an), sur des effectifs de 400.000 salariés, avec une petite majorité de jeunes en apprentissage, financièrement plus intéressant que les contrats de professionnalisation. La profession s'interroge d'ailleurs sur l'intérêt de conserver les deux dispositifs. Pour la Fédération bancaire française (FBF), accroître le quota pourrait précariser les apprentis : « les entreprises risquent de préférer le turn-over en embauchant successivement des apprentis pour satisfaire aux quotas plutôt que de les embaucher », met en garde Jean-Claude Guéry, directeur des affaires sociales de la FBF, qui pose aussi la question du financement. « Si on veut faire sortir des jeunes de l'Education nationale pour les orienter vers l'alternance, il faut réorienter aussi les financements ».



L'hôtellerie-restauration a des difficultés à trouver des jeunes.

Commerce et distribution : attention au financement

La branche dénombre 5.000 apprentis et 10.000 contrats de professionnalisation, indique la Fédération du commerce et de la distribution. « On peut sans doute faire plus, juge Jérôme Bédier, son président. Mais cela dépendra aussi de l'environnement en termes de centres de formation des apprentis (CFA) et de financement. » La FCD proteste contre le poids croissant de l'Etat sur la taxe d'apprentissage : « C'est une caisse qui était à la main des entreprises, ça l'est beaucoup moins. Plutôt que créer un bonus, il faudrait réfléchir à laisser des ressources aux entreprises. »

Métallurgie : optimiser l'existant

Pour la métallurgie, qui compte près de 35.000 jeunes en poste en apprentissage ou en contrat de professionnalisation, « il ne faut pas réinventer les choses », mais plutôt améliorer l'existant. Favorable à un traitement financier différencié des entreprises selon qu'elles sont proches ou non du quota de 3 % d'apprentis, la métallurgie prône une simplification administrative des dispositifs et suggère d'aligner les aides pour le contrat de professionnalisation sur la logique de l'apprentissage (exonération de charges plutôt que prime). La métallurgie veut aussi travailler sur



La métallurgie veut travailler sur l'attractivité de certains métiers.

l'attractivité de certains métiers encore peu pourvus, et aimerait expérimenter une forme de réciprocité où le jeune apprenti s'engagerait à rester dans l'entreprise autant de temps qu'il a été formé. Sur la méthode, l'UIMM suggère au gouvernement de laisser les partenaires sociaux conclure la négociation sur l'emploi des jeunes sur le logement et les transports.

Assurance : harmoniser les deux voies de l'alternance

Le secteur de l'assurance recrute chaque année un jeune diplômé sur trois en formation en alternance, soit 2.000 personnes par an. « La distinction entre apprentissage et professionnalisation n'a pas de réalité dans les entreprises » du secteur, explique Eric Verhaeghe, directeur des affaires sociales de la FFSA. La branche voudrait pouvoir expérimenter une gestion commune de leurs enveloppes financières. Elle souhaiterait aussi un renforcement de la transparence du « triangle des Bermudes » que constitue le Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage, alimenté par une partie de la taxe d'apprentissage.

Bâtiment : poursuivre l'expérience des « développeurs »

Le bâtiment est l'un des gros pourvoyeurs de l'alternance (90.000 en



Le bâtiment est l'un des plus gros pourvoyeurs de l'alternance.

poste en 2009, soit environ les deux tiers de nouveau par an). « Notre dispositif est à maturation, on ne peut pas doubler les effectifs en CFA : nous sommes déjà à 90 % de remplissage », indique Armel Le Compagnon, président de la commission formation de la Fédération française du bâtiment. Mais il y a, estime-t-il, un potentiel du côté des plus hauts niveaux de formation et souligne l'impact positif des « développeurs de l'apprentissage », qui démarchent les entreprises ne prenant pas d'apprentis.

Hôtellerie-restauration : changer l'image auprès des jeunes

La profession compte environ 35.000 apprentis en poste (soit 18.000 signatures par an), et 12.000 contrats de professionnalisation. La renégociation du contrat d'avenir (contrepartie de la baisse de la TVA) devrait comprendre un objectif de hausse. L'UMIH plaide pour une simplification administrative et pour la création d'une période d'essai pour le jeune arrivant en entreprise. « Notre difficulté est de trouver des jeunes, pas des entreprises. Il y a eu des avancées sociales dans notre secteur, il reste une image à changer », note Michel Bédier, président de la commission Emploi-formation de l'UMIH. **VÉRONIQUE LE BILLON, AVEC LEILA DE COMARMOND**